

## CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2019

### Compte rendu

**Présents :** QUENARDEL Françoise – DRAY Bernadette - TRIBOULET Guy - VETTOVALLI Michel – MOULIN Geneviève - CHASTAN Thierry – DREVARD Nathalie - LIOTARD Régine – LALANNE Claude - GONTARD Joël - CAMUGLI Vincent.

**Absents avec procuration :** SABADOTTO Jean-Michel (QUENARDEL Françoise) - MILLER Pascale (DREVARD Nathalie)

**Absent sans procuration :** LERAT Frédéric - PASCAL Yves

CAMUGLI Vincent : Arrivée à 20h45. Procuration à GONTARD Joël pour le vote des trois premières délibérations (1.1/1.2/1.3).

**Secrétaire de séance :** TRIBOULET Guy

Françoise Quenardel demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour :

2.4 : Avenant n°2 Contrat de Maîtrise d'œuvre Mme Lydie Jomain

*Validé à l'unanimité*

### **\*\*Compte-rendu précédent**

Aucune remarque

### **\*\* 1.Commission Finances**

#### **-- Délibération 1.1 : Décision Modificative au Budget n°1**

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
<i>D 022 : Dépenses imprévues</i>	<i>74 €</i>	
<b><i>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues</i></b>	<b><i>74 €</i></b>	
<i>D 678 : autres charges exceptionnelles</i>		<i>74 €</i>
<b><i>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</i></b>		<b><i>74 €</i></b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, les mouvements de crédits ci-dessus.

#### **-- Délibération 1.2 : Décision Modificative au Budget n°2**

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
<i>D 6247 : Transports Collectifs</i>	<i>2 000 €</i>	
<b><i>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</i></b>	<b><i>2 000 €</i></b>	
<i>D 6574 : Subv.fonct.person.droit privé</i>		<i>2 000 €</i>
<b><i>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</i></b>		<b><i>2 000 €</i></b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, les mouvements de crédits ci-dessus.

**-- Délibération 1.3 : Redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) et au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz (RODP Provisoire)**

Bernadette Dray expose que dans le cadre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz et de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz, il conviendrait d'instituer deux redevances, respectivement la R.O.D.P. et la R.O.D.P. Provisoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'institution de ces deux redevances.

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019 (RODP) :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 2004 m

Taux retenu : 0,035 €/mètre

Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2019 : 1,24

$$\text{RODP 2019} = (0,035 \times 2\,005 + 100) \times 1,24$$

soit : 211,00 €

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019 (RODP Provisoire) :

- Longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2018 : 0 mètre, car il n'y a pas eu de longueurs mises en service en 2018 sur la commune
- Taux retenu : 0,35 €/mètre
- Coefficient de revalorisation : 1,04

$$\text{ROPDP 2019} = 0,35 \times 0 \times 1,04$$

soit : 0,0 €

**-- Attestation de complétude dossier DETR salle des Fêtes**

Bernadette Dray annonce que le dossier de Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux a été validé par la Préfecture. La subvention est accordée avec un taux de 25% sur le montant HT des travaux.

Michel Vettovalli précise que ce dossier de DETR implique beaucoup de contraintes sur les économies d'énergie. Un nouvel APS a donc été demandé ce jour à l'architecte en prenant en compte ces contraintes thermiques (isolation par l'extérieur) d'ici trois semaines. Il rappelle qu'il est impératif de commencer les travaux cette année sinon on peut perdre les subventions du Département et de la Région qui sont déjà engagées.

**\*\* 2. Commission Bâtiments-Voirie-Travaux**

**-- Délibération 2.1 : Cession Chemin Rural Quartier Jouquet**

Monsieur Cyril Hugues, résidant 310 Chemin de Jouquet, et la SAS du Colombier propriétaire de la parcelle ZR 531 ont fait la demande pour que la Commune de Savasse leur cède le chemin rural n°73 d'une longueur de 360 m et reliant le Chemin du Bois de Laud et le Chemin de Jouquet.

Après avoir consulté M. Bénistant, géomètre, qui a fait la dernière classification de la totalité de la voirie de la commune en 2013, ce chemin est bien un Chemin Rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, accepte cette cession de chemin selon l'évaluation du Service du Domaine. Il autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire et notamment les documents d'arpentage et les actes notariés chez Me Desjacques-Marroux, Notaire à Sauzet. Les frais de notaire seront supportés par la Commune.

*Vote : 2 contre / 11 pour*

**-- Délibération 2.2 : Signature Marché de Travaux mail piétonnier + chemin des Buis**

Michel Vettovalli fait le compte rendu des différentes opérations qui ont conduit au choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du mail piétonnier et l'élargissement du Chemin des Buis.

Après ouverture des plis suite à l'appel d'offres, la Commission propose de retenir l'entreprise suivante :

<i>Entreprise</i>	<i>Montant en € H.T.</i>	<i>Montant en € TTC</i>
EIFFAGE ROUTE Centre Est Ets ISARDROME	134 166.09	160 999.31

Michel Vettovalli indique qu'il s'agit d'un groupement avec SPIE (partie éclairage) et LJTP (terrassement). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de retenir l'entreprise proposée dans le tableau ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les marchés et tous les documents se rapportant à ce dossier.

**-- Délibération 2.3 : Renforcement réseau BT à partir du poste H61 « Les Fées »**

Michel Vettovalli expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du Poste LES FEES

**Dépense prévisionnelle HT** 38 527.83 €

Dont frais de gestion : 1 834.66 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Financements mobilisés par le SDED 38 527.83 €

Participation communale néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- 3) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**-- Délibération 2.4 : Avenant n°2 Contrat de Maîtrise d'œuvre Mme Lydie Jomain**

Michel Vettovalli expose que La Commune a passé un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes avec Madame Lydie Jomain, mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre, le 15 janvier 2018. Cet avenant n°2 est établi pour modification du programme suite à la remise de l'APD et après validation d'un APS en date du 10 septembre 2018.

Les honoraires d'un montant de 2750.00 € HT relatifs à la remise d'un nouvel APS feront l'objet d'une facturation complémentaire selon la répartition suivante entre les cotraitants :

Lydie JOMAIN	1 992.36 € HT	2 390.83 € TTC
GEST ECO	339.63 € HT	407.55 € TTC
BUREAU MATHIEU	130.63 € HT	156.76 € TTC
BET ADUNO	287.38 € HT	344.86 € TTC

Il n'est par ailleurs en rien dérogé aux autres clauses et conditions du marché.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte cet avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre proposé par Mme Lydie JOMAIN. Il autorise Madame le Maire à signer cet avenant n°2.

**-- Travaux divers**

- PATA sur les chemins début juin ainsi que l'enrobé sur le Chemin du Mas des Auberts et le Chemin de Marcelonne.
- Travaux d'électricité au stade du 21/06 au 4/08
- Arrivée du nouveau camion imminente
- Débroussaillage de l'Armagna à compter du 20/05
- Réunion de la Commission Travaux à organiser dans la première semaine du mois de juin. Date à valider.

**\*\* 3.Commission Vie Associative-Vie Culturelle-Bibliothèque Municipale**

**-- Délibération 3.1 : Subvention exceptionnelle à l'association Les Ecoliers Savassons**

Guy Triboulet expose que l'Association Les Ecoliers Savassons va apporter un soutien financier important à l'occasion de la sortie scolaire de toutes les classes de l'école primaire de la Commune, du 15 mai au 17 mai 2019 au Collet d'Alleverd.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Les Ecoliers Savassons pour un montant de 2 000 €.

**-- Concert Festival Off's Montélimar Agglomération**

Mardi 30 juillet à partir de 20 heures sur le parvis de la Mairie, se produira un groupe kanak de Reggae « Marcus Gad ».

C'est Savasse Gym qui assurera le buffet-buvette.

**-- Compte-rendu rencontre avec les étudiants de l'ENSAG**

Une autre rencontre a eu lieu le 7/05 à Grenoble. Les étudiants ont présenté les différents projets qu'ils verraient bien réaliser sur la Commune pour accueillir la population locale et les touristes.

Nouvelle réunion prévue le 23/05 à Grenoble où les projets seront plus affinés.

Une exposition suivra dans les différentes communes concernées.

**\*\* 4.Commission Affaires Scolaires et Périscolaires**

**-- Délibération 4.1 : Obtention Label « Ma Commune aime Lire et Faire Lire »**

Geneviève Moulin expose que la commune de Savasse souhaite obtenir le label « **Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire** ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le dossier de candidature
- autorise Mme le Maire à demander le label pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application

**\*\* 6. Informations diverses**

*-- Visite à Lyon avec les C.M.J.*

Elle s'est déroulée le 10 mai avec les Communes de Marsanne et Allan.

Matin : visite du musée des Arts et de la Marionnette

Midi : pique-nique au bord de la Saône

Après-midi : visite de l'Hôtel de Région